ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 74625

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement quant à l'exercice de la fonction des dessinateurs de la direction départementale de l'équipement dans les subdivisions territoriales et les bureaux d'étude. En effet, leur statut de 1970 stipule que les dessinateurs sont chargés de l'exécution et de la reproduction des calques, plans, cartes et dessins ainsi que la confection des dossiers. En réalité il assurent une prise en charge plus complète et plus complexe des études qui intègrent des tâches de conception. Il lui demande sa position concernant ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74625
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1633